

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 25 MARS 2013

## **DELIBERATION N°DEL033-13**

Certifiée exéc	cuto	ire	p	a	r	le	,	٨	1	a	ii	re	9
Publiée le													

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

#### Présents

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

#### Pouvoirs:

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13) Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13) M. Rahim BAH (Pouvoir à C. PICCA en date du 25/03/13 à partir de 20h56) M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 25/03/13 à partir de 20h50) M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

## Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

# OBJET : Partenariat entre l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et la commune.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n®EL076-10 en date du 28 juin 2010, le conseil municipal a conclu un partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) sur la période 2010-2012, pour renforcer leur collaboration et soutenir financièrement les actions menées par l'ALEC dans le domaine des économies d'énergie.

Grâce à ce partenariat, un conseiller en énergies est mis à disposition des habitants ayant un projet de construction ou de réhabilitation de leur logement, une fois par mois (1/2 journée), dans le cadre des permanences mises en place par la commune (architecte conseiller et conseiller en énergies).

L'information et le conseil aux habitants dans le domaine de l'énergie correspond à l'un des axes de travail développé par la commune, dans le respect du Plan Air Climat de l'agglomération grenobloise dont elle est signataire.

Afin de maintenir ce service, l'ALEC propose à la commune de continuer à financer ces permanences à hauteur de 1350€ TTC par an au maximum, sur la base de dix permanences par an, pour les années 2013 à 2015.

Une convention pluriannuelle d'objectifs précisera les modalités de ce partenariat.

## M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter de prendre en charge le financement des actions de l'ALEC, à hauteur de 1350€ TTC par an au maximum, sur la période 2013 à 2015,
- de l'autoriser à signer la convention correspondante et tous documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

## Conclusions:

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre VERRI.